

Conseil Municipal

Compte rendu de la séance publique du 30 juillet 2021

Date de convocation : 26 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente juillet à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 11

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Valérie MAUCELLI, Dominique PARTY, Chantal CASSECUELLE, Michèle LEFLEM, Corinne BRAMAS, Nathalie BOURDON, Sylvie BERTOÏA, Olivier ARMBRUSTER, Éric Olivier FRICOU.

Excusés-ées : Stéphanie DUPONCHELLE, Jean Yves BEAUDOT, Magali NEVORET.

Absents-es : Maxime POTY.

Secrétaire élu (e) : Nathalie BOURDON,

✓ *Adoption du compte rendu de la séance du 04 juin 2021*

Le compte-rendu n'appelle pas d'observations. Il est validé à l'unanimité

✓ *1 – Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2020*

Le rapport 2020 sera soumis au conseil ultérieurement.

✓ *2 – Choix d'un prestataire pour la fourniture des repas du restaurant scolaire ; année 2021-2022*

Les conseillers prennent connaissance de la proposition présentée par la société RPC de Manziat.

Le prix du repas pour l'année scolaire 2021/2022 est de 2.499 € ht, prix inchangé par rapport à l'année précédente.

Les formules proposées restent également identiques soit un menu standard – entrée, viande ou poisson, légumes ou féculents, fromages et dessert – ou un menu bistrot – viande ou poisson, 1 légume, 1 féculent, fromage et dessert.

Il est proposé chaque semaine aux enfants un menu végétarien et un menu poisson.

L'entreprise propose également aux familles un site internet pour gérer leurs inscriptions. Ce site est gratuit pour la commune

Une discussion s'engage sur la qualité des repas servis. Mme Leflem, ayant à plusieurs reprises épaulé le personnel, trouve certains repas peu équilibrés. Il faudrait peut-être voir avec la personne qui compose les menus pour la collectivité, puisqu'il y a plusieurs choix proposés chaque jour. M. Party souhaite savoir si des parents se plaignent. Aucune remarque n'est

parvenue à ce jour en mairie. M. Armbruster propose que quelques conseillers s'invitent aléatoirement afin de tester les repas.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Retient la proposition de l'entreprise RPC pour la fourniture des repas durant l'année scolaire 2021/2022.

✓ 3 – Tarifs repas cantine et heure garderie : année scolaire 2021 – 2022

Les tableaux de bords cantine et garderie de l'année 2020-2021 sont présentés.

Les salaires sont payés en juillet et août, mois où il n'y a pas de participations des familles.

Aussi le restaurant scolaire fait apparaître un solde négatif de 17 132.37 € pour l'année écoulée avec un prix de repas facturé aux familles de 4 €.

Toutefois, la garderie périscolaire fait apparaître un solde positif de 993.48 € pour un tarif de 2.40 € de l'heure facturé aux familles.

Il est constaté que le prix demandé pour un repas n'est pas suffisant, pour couvrir les frais il faudrait pratiquement doubler le tarif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Fixe le tarif du repas pour l'année scolaire 2021-2022 à 4.10 € le repas

Il est proposé de garder le même tarif pour la garderie périscolaire du fait d'un résultat positif.

M. Armbruster fait part de son désaccord, il souhaiterait que le tarif augmente également.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 10 voix pour – 1 voix contre (M. Armbruster)

Fixe le tarif de l'heure de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022 à 2.40 €/heure

✓ 4 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Délibération du conseil municipal du 5 juin 2020 – délégations du conseil municipal au Maire
Article L. 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ Point n°4 : Marchés Publics inférieurs à 10 000 € -

Menuiserie ROUX	réparation portail Mme Buis	495 €
Réparations lagunes et postes relevage		4 392.55 €

✓ 5 – Questions diverses

- M. Malaterre - Le forum des associations est organisé le 4 septembre par la commune de Bâgé-le-Châtel au gymnase Armand Morel de Bâgé-Dommartin. Monsieur le Maire demande la participation de quelques conseillers.

Le Marché aux Puces aura lieu le 26 septembre. L'association des Amis du Site demande la participation de quelques conseillers pour la mise en place du dimanche matin de 04 h à 8 h.

Monsieur le Maire précise que ces 2 manifestations sont susceptibles d'être annulées pour cause de pandémie.

Les dernières demandes de subventions ont été faites auprès du conseil régional.

L'agent communal en temps partiel thérapeutique reprend ses fonctions à temps plein le 31 juillet.

Une réunion se tiendra le 21 septembre avec M. Billoudet concernant l'avenir des bâtiments de l'EHPAD.

La réfection de la couche de roulement de la RD 28 entre Bâgé-le-Châtel et Saint-André de Bâgé aura lieu en septembre. Les élus déplorent l'absence de création d'un chemin piétons et d'une piste cyclable à cette occasion.

Remerciements de la Croix Rouge pour la subvention donnée.

Commission urbanisme : mercredi 15 septembre à 18 h.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : en théorie celui-ci sera écrit et finalisé en mars 2022 pour une adoption définitive au 1^{er} janvier 2023.

Lecture d'une lettre de l'Agence Régionale de Santé concernant la prolifération du moustique tigre.

La locataire expulsée devrait être partie dans la semaine du 2 au 7 août.

- M. Party -Lagunes : travaux de curages imminents. Arrachage des haies à compter du 2 août. Les nouvelles plantations auront lieu à l'automne. Inauguration de la station de Boz.
- Mme Leflem -Bibliothèque : Spectacle prévu le 1^{er} octobre à 18 h à la salle polyvalente
- Mme Mauceli - Nouveau site internet : Un drone s'élèvera depuis le terrain des lagunes afin de réaliser des vues aériennes de la commune.

La course cycliste du 8 août est annulée.

Adapei : l'opération brioches se déroulera à Bâgé-le-Châtel le samedi 16 octobre matin.

- M. Armbruster – Interrogation sur la modification des horaires de dépôt des déchets verts en déchetterie. La société qui prend en charge ceux-ci est nouvelle les horaires sont les suivants : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
- Mme Bramas – Donne un compte rendu de l'Assemblée Générale de l'union Musicale : peu d'activité du fait de la pandémie. La chorale a été dissoute. Remerciement pour la subvention versée.
- M. Da Costa – Les réunions publiques concernant le SCOT vont bientôt débiter.

Inquiétudes au niveau du barrage lors des dernières pluies importantes. Une vanne a été ouverte pour libérer un peu le flux, cependant celle-ci est sortie de son rail. Prévoir un budget pour réparer. Concernant la passerelle de la planche bridon, la rivière était à un doigt de la recouvrir.

M. Fricou – Interrogation sur un courrier reçu concernant le passage de la fibre sur sa propriété ?

La séance est levée à 21 h 00